

Guide de gouvernance

Mobilisation Montréal physiquement active



Version finale - septembre 2017

1. CONTEXTE

Les actions émanant de la mobilisation *Montréal physiquement active* sont le produit d'un grand processus de consultation à laquelle de nombreux acteurs ont pris part avec cœur et conviction. D'abord, au printemps 2012, consciente des conséquences de la sédentarité pour la communauté, la Ville de Montréal organise un forum sur le sujet avec la collaboration de plusieurs partenaires. À la suite du forum, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal mène une large consultation publique sur le thème *Montréal physiquement active*. Plus de 280 personnes y assistent et 80 mémoires sont déposés par des citoyens ou des organisations. Le rapport final, qui contient [13 recommandations](#), est adopté au conseil municipal de la Ville de Montréal à l'été 2013.

Ensuite, à l'automne 2013, la démarche *Montréal physiquement active* (MPA) s'élargit à tous les partenaires de l'île de Montréal grâce à l'intérêt formulé par plusieurs acteurs et à l'opportunité offerte par la création de la *Table intersectorielle sur les saines habitudes de vie* (TIR – SHV).

C'est au printemps 2014 que quelque 300 acteurs du milieu public et privé participent au Sommet *Montréal physiquement active*. Ce Sommet a notamment pour objectif d'influencer le Plan d'action régional des partenaires *Montréal physiquement active*. De cet événement émerge une [Politique du sport et de l'activité physique](#), des orientations et des priorités d'action, basées sur la [Charte de Toronto pour l'activité physique](#). Son premier [plan d'action 2014-2016](#), financé entièrement par Québec en forme, aura permis, entre autres, de soutenir 18 projets régionaux.

En parallèle au développement de MPA, une seconde instance de concertation étaient en émergence en alimentation; le [Système alimentaire montréalais](#) (SAM). Ces deux mobilisations (MPA et SAM) forment la *Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie* aussi appelée [Montréal, métropole en santé](#) (MMS) et, est coprésidée par la Direction régionale de santé publique (DRSP) et la Ville de Montréal (Figure 1 : Organigramme de MMS et de ses deux mobilisations). À ce jour, la mobilisation MPA compte plus d'une centaine de partenaires issus de divers milieux (communautaires, institutionnels, privés, etc.).

Pour le second plan d'action (2017-2019), dans l'optique d'assurer la pérennité du financement de MMS et de ses deux mobilisations, une entente multipartite a été conclue entre quatre partenaires majeurs, soit Québec en Forme, la Ville de Montréal, la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-sud-de-l'île-de-Montréal et le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, appuyé par les organismes Concertation Montréal et Équilibre. Cette entente assurera aux mobilisations la possibilité de poursuivre leurs actions au profit de la santé des montréalais.

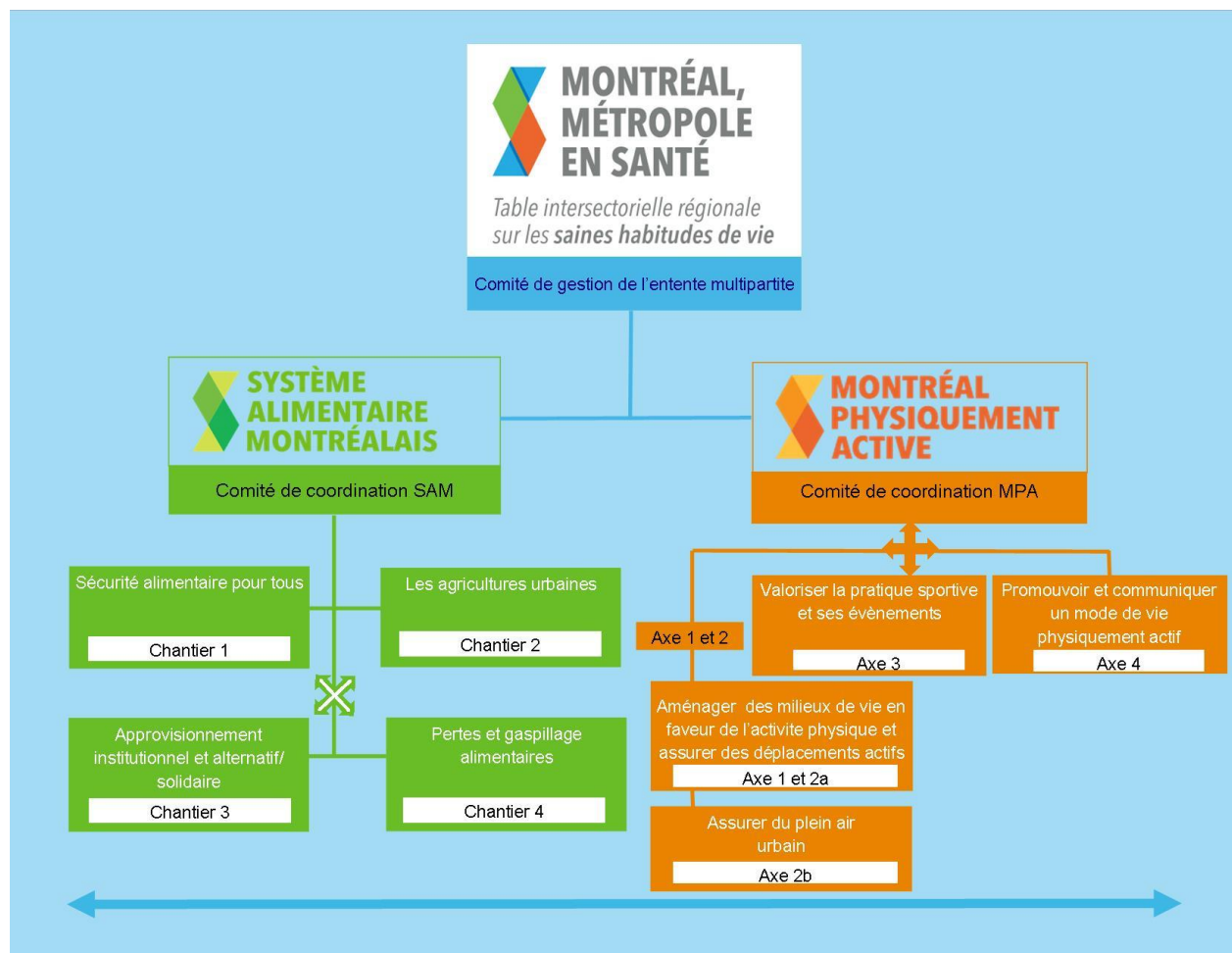


Figure 1: Organigramme de MMS et de ses deux mobilisations

2. STRUCTURE DE MPA

Vision

En 2025, à la grandeur de l'île, Montréal est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif.

Mission :

Mettre en place des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif sur l'île de Montréal.

Principes directeurs de la Politique Montréal physiquement active :

Ces principes sont inspirés de la charte de Toronto.

- Réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- Rendre l'activité physique attrayante pour tous;
- Engager les citoyens et la communauté locale à adopter et maintenir un mode de vie physiquement actif;
- Assurer une cohésion régionale entre les partenaires œuvrant en saines habitudes de vie;
- Travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;
- Favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et probantes.

Axes d'interventions prioritaires de MPA

Pour faciliter les échanges entre les partenaires et assurer un meilleur arrimage dans les actions, quatre axes d'intervention prioritaires ont été mis en place (Figure 2):

Axe 1 : Aménager des milieux de vie en faveur de l'activité physique

Axe 2 : Assurer des déplacements actifs (2a) et du plein air urbain (2b)*

Axe 3 : Valoriser la pratique sportive et ses événements

Axe 4 : Promouvoir et communiquer un mode de vie physiquement actif

* Compte tenu de la similitude entre les partenaires de l'axe 1 et d'une partie de l'axe 2 (déplacements actifs), il a été convenu de jumeler ces deux groupes de manière à rentabiliser le travail de tous et assurer une meilleure cohérence. Ainsi, pour le plan d'action 2017-2019, les axes 1 et 2a (Déplacements actifs) formeront un groupe de travail distinct de l'axe 2b (Plein air urbain).



Figure 2: Axes d'interventions prioritaires de MPA

3. COORDINATION DE MPA

Mandats du comité de coordination de MPA

Un comité de coordination MPA, composé de 8 membres statutaires et de 7 membres experts agit comme instance décisionnelle au regard des actions du plan 2017-2019 de MPA.

Plus précisément, ses mandats sont:

- valider les priorités d'actions des axes et les projets déposés en s'assurant de leur cohérence avec la vision, la mission et les orientations de MMS et de MPA ;
- approuver le *Plan d'action régional 2017-2019* de MPA en fonction des fonds disponibles ;
- déterminer les conditions de succès au bon fonctionnement des projets et de la mobilisation de MPA ;
- recevoir les commentaires de MMS et les considérer dans les réflexions ;
- mettre en place, au besoin, des comités de travail et en valider les travaux ;
- approuver les bilans annuels de MPA et faire des recommandations, le cas échéant ;
- approuver les rapports financiers de MPA et faire des recommandations, le cas échéant ;
- assurer la transversalité entre les différents axes de MPA et prévoir des moments d'échanges ou de partages ;
- approuver l'adhésion des nouveaux membres à MPA et la participation/contribution à un axe.

Les membres du comité de coordination se réunissent 4 à 6 fois par année et leurs travaux sont gérés par la ressource de coordination de Montréal physiquement active

Ressource de coordination de MPA

MANDAT

Sous la responsabilité de la direction de MMS, la ressource en coordination a pour mandat d'animer la mobilisation *Montréal physiquement active* et de coordonner la mise en œuvre de son plan d'action.

FONCTIONS

Concertation

- Faciliter les échanges entre les porteurs d'axes et assurer une cohérence des priorités et projets.
- Faciliter le réseautage et la concertation avec les acteurs locaux et régionaux.
- Mobiliser et encourager l'implication des partenaires sur les comités de travail.
- Collaborer à la tenue d'événements (transfert, partage et utilisation des connaissances).

Planification, mise en œuvre, suivi et évaluation

- Coordonner la mise en place des procédures administratives de l'ensemble de la mobilisation MPA (processus décisionnel, sélection des projets, représentativité des partenaires, critères pour l'adhésion des partenaires aux axes, ententes de partenariat etc.).
- Coordonner les rencontres du comité de coordination MPA : planification, préparation, animation et suivis.
- Coordonner, avec les porteurs des axes, les rencontres de chacun des axes de MPA : planification, préparation, présentation et suivis.
- Veiller à ce que la mise en œuvre des projets et des actions de MPA soient en conformité avec le plan d'action.
- Coordonner les travaux de monitoring, de suivi et d'évaluation de la mobilisation MPA et de son plan d'action.
- Préparer les rapports d'activités et les bilans financiers requis par le comité de gestion de l'Entente multipartite de MMS.
- Participer à l'élaboration de demandes de subventions ou recherche de fonds pour certains projets liés à la mobilisation MPA.
- Travailler en étroite collaboration avec la coordination du SAM dans l'harmonisation des pratiques et dans la mise en œuvre de projets transversaux aux deux mobilisations.

Communication, liaison et représentation

- Participer au comité de gestion de l'entente multipartite de MMS pour y représenter la mobilisation MPA.
- Favoriser la circulation de l'information entre les membres de MPA, la ressource en coordination du SAM et le comité de gestion de l'Entente multipartite de MMS.
- Coordonner l'élaboration du plan de communication et de reconnaissance de MPA et contribuer à celui de MMS.
- Accueillir les nouveaux membres MPA
- Représenter MPA auprès de diverses instances dans le cadre de rencontres ou de conférences et assurer les fonctions de liaison pour MPA.
- Participer activement au rayonnement de MPA à l'externe.
- Participer au positionnement de MPA dans diverses politiques, plans d'action ou orientations.

Composition du comité de coordination de Montréal physiquement active

Note : Pour l'ensemble des membres du comité de coordination (les membres experts et les membres statutaires), deux personnes d'une même organisation peuvent occuper deux sièges différents.

Membres statutaires

Huit sièges composent la représentativité des membres statutaires :

- 1 siège réservé pour la santé publique
- 1 siège réservé pour la Ville centre (sport, transport, grands parcs)
- 1 siège réservé pour un arrondissement
- 1 siège réservé pour Québec en Forme
- 4 sièges réservés pour les porteurs des quatre axes de MPA

À noter :

- Les membres statutaires représentant la santé publique, la Ville centre et Québec en Forme sont désignés par leur organisation.
- La personne occupant le siège réservé à un arrondissement est nommée par la Table des chefs de division en sports et en loisirs de la Ville de Montréal.
- Les quatre porteurs d'axes sont nommés par les partenaires siégeant aux axes et sont issus de quatre organisations différentes.

Membres experts

Sept sièges composent la représentativité des membres experts :

- o 1 siège réservé à une table de concertation
- o 2 sièges réservés à une organisation du milieu communautaire/secteur privé
- o 1 siège réservé au milieu de l'éducation (commission scolaire)
- o 1 siège réservé au milieu de l'éducation (post-secondaire)
- o 1 siège réservé à une personne experte en recherche et évaluation
- o 1 siège réservé à une personne représentant le transport collectif/actif

À noter :

- Les membres experts sont choisis par les membres statutaires qui ont soumis leur candidature.
- Les membres experts doivent être des membres MPA (voir la définition page 8).
- Les membres experts ont le droit de vote au sein du comité de coordination.
- Les membres experts n'ont pas l'obligation de siéger à un des quatre axes de Montréal physiquement active mais leur participation est fortement suggérée.

Composition et durée du mandat

Chaque membre du comité de coordination demeure en fonction pour une durée de deux ans (1^e juillet au 30 juin). Toutefois, afin d'assurer une transition ordonnée et harmonieuse, les postes des membres seront renouvelés en alternance.

Rôles des membres du comité de coordination

- Représenter son secteur d'appartenance ;
- Contribuer activement aux travaux et réflexions du comité de coordination ;
- Assurer un leadership au sein de son organisation et de MPA ;
- Relayer l'information MPA dans son organisation et dans son secteur d'appartenance.

Porteurs d'axes de Montréal physiquement active

Le porteur d'un axe, malgré son titre, n'a pas plus de pouvoir décisionnel que les membres du chantier.

Rôles

- Participer à l'élaboration des ordres du jour et à la planification annuelle de l'axe.
- Faire parvenir toute documentation pertinente (ordre du jour, compte-rendu des rencontres, autres documents) aux membres de son axe.
- Animer les rencontres en collaboration avec le coordonnateur MPA.
- Assurer le bon déroulement des travaux de son axe et faire les liens avec les porteurs des autres axes.
- Siéger au sein du comité de coordination à titre de représentant de son axe.
- Participer à la mise à jour de la liste de tous les membres de l'axe.

Composition et durée du mandat

Les porteurs d'axes sont renouvelés aux deux ans en alternance (2 porteurs poursuivront leur mandat jusqu'en 2018 alors que les deux autres poursuivront jusqu'en 2019.)

4. MEMBERSHIP DE MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE

Afin de bien définir le membership qui compose la mobilisation de Montréal physiquement active, voici une définition des termes et des rôles des différents intervenants qui y gravitent.

Au sein de Montréal physiquement active :

Un membre MPA :

- adhère, lui ou son organisation, à la vision et aux principes directeurs de MPA ;
- participe et contribue aux événements de MPA (présence, collaboration, ...)
- partage les connaissances et les bonnes pratiques inspirantes dans son milieu ;
- contribue à relayer l'information de MPA dans son réseau ;
- contribue au développement et à la promotion des actions en sport, activité physique, plein air urbain et transport actif.

Un partenaire participatif est d'office un membre MPA. De plus celui-ci :

- est présent et collabore activement à un ou plusieurs axes de MPA ;
- met à contribution son expertise à l'avancement des travaux de l'axe auquel il participe et aux projets qui en découlent ;
- contribue à la promotion et au rayonnement de MPA dans son réseau;
- représente son secteur d'appartenance dans la mobilisation.

À noter : plusieurs personnes d'une même organisation peuvent participer aux travaux d'un axe.